

2012_A133

OBJET : Politique culturelle - Approbation de la tarification de l'exposition "Le Grand Atelier du Midi" (Musée Granet et Palais Longchamp à Marseille) du 13 juin au 13 octobre 2013, dans le cadre de Marseille Provence 2013

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - GACHON Loïc - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LICCIA Marcel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - BENNOUR Dabha donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - BONTHOUX Odile donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - LAFON Henri donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à BRAMI Helliot - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis - SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique - TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - BERNARD Christine - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - FENESTRAZ Martine - GALLESE Alexandre - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MATAS Henri - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PELLENC Roger - RIVET-JOLIN Catherine - VALETA Marie-José - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Jean BONFILLON donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Jean Bonfillon

Thématique : Politique culturelle

Objet : Approbation de la tarification de l'exposition « Le Grand Atelier du Midi » (Musée Granet et Palais Longchamp à Marseille) du 13 juin au 13 octobre 2013, dans le cadre de Marseille Provence 2013.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2013, la grande exposition triennale du musée Granet sera exceptionnelle : « le Grand Atelier du Midi » sera en effet proposé simultanément à Aix-en-Provence et au Palais Longchamp à Marseille du 13 juin au 13 octobre 2013.

Cette tarification a fait l'objet d'une harmonisation entre les deux musées en respectant les particularités des deux établissements en matière tarifaire.

La date d'ouverture des préventes est prévue au début du mois d'octobre 2012.

Exposé des motifs :

Par la délibération n°2012-B136 du Bureau Communautaire du 5 avril 2012, vous avez approuvé la convention quadripartite de coproduction entre la CPA, la ville de Marseille, la Réunion des Musées Nationaux / Grand Palais et Marseille Provence 2013 qui fixe les modalités de fonctionnement et les participations financières de l'exposition « Le Grand Atelier du Midi ».

Il convient maintenant d'approuver la grille tarifaire applicable aux différentes catégories de visiteurs pour la durée de l'exposition « Grand Atelier du Midi ». Cette tarification a fait l'objet d'une harmonisation entre le Musée Granet/CPA et le Palais Longchamp/Ville de Marseille, et a été approuvée par les deux autres

coproducteurs, l'association MP 2013 et la Réunion des Musées Nationaux/Grand Palais.

Elle prend en compte les particularités et habitudes de chacun des deux musées en matière tarifaire.

La billetterie doit être opérationnelle pour le début du mois d'octobre, pour l'ouverture des pré ventes. Elles sont un enjeu important pour la réussite financière de l'opération. En 2006, pour « Cézanne en Provence », 100 000 places avaient été vendues avant le début de l'exposition.

1/ Tarifs droits d'entrée pour individuels

-Tarif plein : 11 euros Couplé Aix et Marseille : 19 euros

-Tarif réduit : 9 euros Couplé Aix et Marseille : 16 euros

- Jeunes de 13 à 25 ans, Plus de 65 ans,
- Amis du Musée Granet, Amis des musées de Marseille,
- Abonnés Musée Granet, Adhérents Fnac, Adhérents Maison des Artistes, Adhérents AGESEA,
- Handicapés + 1 accompagnateur, sur présentation de la carte,
- Visiteurs proposés par les partenaires et mécènes ayant des contrats de soutien financier à l'exposition (sur demande),
- Adhérent COS de la CPA : 2 entrées tarif réduit par adhérent,
- Adhérent CAS Ville de Marseille : 2 entrées tarif réduit par adhérent,
- Offices du Tourisme d'Aix et de Marseille : open partenaires, Aix City Pass, Marseille City Pass,
- Détenteurs carte Visa pour Aix,
- Billet Grand Atelier du Midi (Musée Granet, Musée Longchamp, Musée Ziem et Picasso et la céramique à Aubagne),

- Gratuité :

- Pour les moins de 13 ans,
- Les bénéficiaires du RSA (avec document de moins de 3 mois), les chômeurs de longue durée (inscrits depuis plus de 6 mois, et munis d'un justificatif de moins de 3 mois) , les bénéficiaires de l'aide sociale (CAF),du minimum vieillesse,
- Les possesseurs de cartes Icom, Icomos, AGCCPF, en cours de validité
- Journalistes plus un accompagnateur,
- Accompagnateurs de groupes,
- Amis du musée Granet, à raison de deux billets par adhérents délivrés avant le début de l'exposition.

- Amis des musées de Marseille, à raison de un billet par adhérents délivrés avant le début de l'exposition. (1 100 adhérents).
- Adhérents de l'association Cultures du Cœur dans la limite du quota à disposition de l'association.
- Mécènes et partenaires de l'exposition, dans la limite du nombre figurant au contrat.
- Guides conférenciers nationaux et Guides interprètes nationaux et régionaux agréés,
- Titulaires du Pass Loisir du CCAS d'Aix en Provence pour le Musée Granet,
- Détenteurs de la carte du ministère de la culture, en cours de validité
- Changement de date de visite (échange de billet) , dans la limite des disponibilités
- VIP, partenaires institutionnels, élus, etc : gratuit sur la base de listes validées par le Président de la Communauté du Pays d'Aix et dans la limite des disponibilités.

NB : Les tarifs réduits et gratuité ne seront accordés que sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

-Tarif visite guidée pour individuels – 1h00 : droit d'entrée + 5 euros

-Tarif visite guidée pour individuels professionnels ou VIP : Gratuit (sur demande auprès de la direction du Musée Granet et du Musée Longchamp et dans la limite des disponibilités)

2/ Tarifs pour les groupes :

A/ Tarifs de groupes - droits d'entrée simple :

- Tarif en nombre : 10 euros : Groupes (hors groupes scolaires) à partir de 15 entrées payantes réservées
- Tarifs groupes Offices du Tourisme d'Aix et de Marseille d'Aix refacturés 9 euros à l'office du tourisme concerné.

B/ Tarifs de groupes - droits d'entrée couplé:

- Tarif en nombre : 18 euros : Groupes (hors groupes scolaires) à partir de 15 entrées payantes réservées,
- Tarifs groupes Offices du Tourisme d'Aix et de Marseille d'Aix refacturés 17 euros à l'office du tourisme concerné,

NB : Les tarifs de groupe appliqués à tous visiteurs effectuant une visite avec un guide conférencier, prévaut sur tous les autres tarifs (réduit senior, gratuité etc...).

3/Tarifs des visites guidées/visites conférences en groupe

- Conférencier – 1h :

- > Tarif plein : 90 euros pour le groupe,
- > Gratuit professionnels / VIP : Gratuit pour le groupe (sur demande écrite auprès de la direction du musée)

- Conférencier – 1h30 :

- > Tarif plein : 120 euros pour le groupe

Pour le Musée Granet et le Musée Longchamp : les guides de l'Office de Tourisme d'Aix et de Marseille se verront accorder un droit de parole dans le cadre d'une visite couplée des deux expositions. Le tarif sera de 15 euros pour les audiophones, qui sont obligatoires. Les groupes seront de 30 personnes au maximum avec au tarif de 9 euros par personnes pour une exposition et 17 euros pour les deux expositions, l'accompagnateur du groupe bénéficiera de la gratuité.

- Location d'un audioguide : 5 euros/ personne

Tarifs de groupes - location

- Location audiophone (sans guide conférencier) : 40 euros (les audiophones sont obligatoires pour les visites autorisées avec un droit de parole)
- Location audiophone pour guides des offices de tourisme d'Aix et Marseille : 15 euros,

4/ Tarifs pour les scolaires de façon permanente : (y compris pendant l'exposition le Grand Atelier du Midi).

Scolaires, CLSH et étudiants :

Droit d'entrée : Gratuit dans le cadre d'une visite organisée par leur établissement en partenariat avec le service pédagogique du Musée Granet et du Musée Longchamp,

Médiations :

- > Gratuit pour les écoles, collèges, lycées et centres de loisirs du territoire de la Communauté du Pays d'Aix et de la ville de Marseille.

> Droit de parole enseignant CPA et hors CPA : gratuit à condition que cela soit dans le cadre scolaire.

> Les tarifs de médiations ci-dessous sont maintenus pour les établissements scolaires et centres de loisirs situés hors Communauté du Pays d'Aix et hors Marseille :

20,00 € : Visite/atelier (1h00)

25,00 € : Visite/atelier (1h30)

30,00 € : Visite/atelier (2h00)

35,00 € : Visite/atelier (2h30)

NB-Les projets pédagogiques labellisés par le rectorat, des établissements scolaires situés hors territoire de la Communauté du Pays d'Aix mais sur le territoire de l'Académie Aix-Marseille, bénéficieront, de la gratuité pour l'exposition « le GAM ».

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012-B136 du Bureau communautaire du 5 avril 2012 approuvant la convention quadripartite de coproduction de l'exposition « Grand Atelier du Midi » ;

VU l'avis favorable de la commission culture du 6 juin 2012 ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la tarification de l'exposition « le Grand Atelier du Midi »
(13 juin, 13 octobre 2013)
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents.

OBJET : Politique culturelle - Approbation de la tarification de l'exposition "Le Grand Atelier du Midi" (Musée Granet et Palais Longchamp à Marseille) du 13 juin au 13 octobre 2013, dans le cadre de Marseille Provence 2013

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	119
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour	119
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS-MASINI



17 JULI, 2012